

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0023890

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 01746 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : ARAB EL ALAMI 175949

Nom & Prénom : ARAB EL ALAMI

Date de naissance : 19-01-1950

Adresse : habiteelle

Tél. : 0667323253 Total des frais engagés : 389,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Docteur Ilham CHAH
Medecine Générale
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam Khaitat
Casablanca - Tél. : 05 22 20 21 21

Date de consultation : 01/08/2023

Nom et prénom du malade : ARAB EL ALAMI Age: 73 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA - Dépression

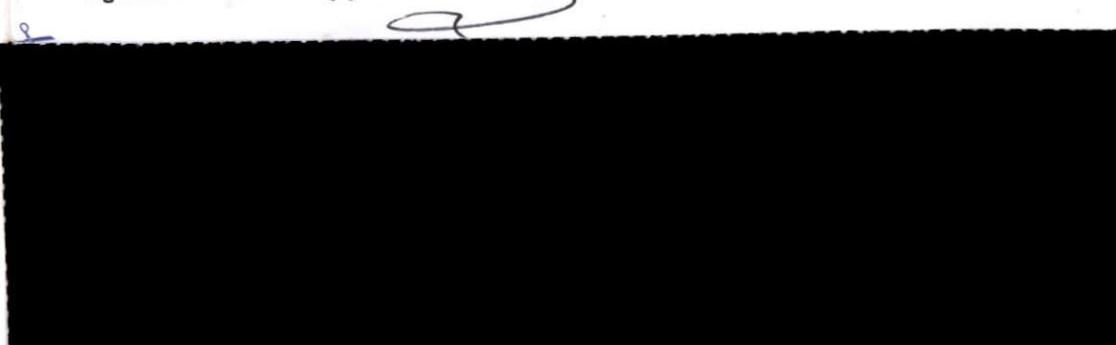
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Lebelleur ce Le : 20 SEP. 2023 109/2023

Signature de l'adhérent(e) : ARAB EL ALAMI



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.07.10 7073	1C	1	1500	Docteur Iham CHRI Medecine Générale Av. 2 Mars, 3 Rue Abdessam. Khatib Casablanca - Tél: 0522 22 22 24

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie My Idriss 1er Mme. Sbai Bouchra 60 Bis Bd Moulai Idriss 1er Casablanca - Tel: 0522 28 04 65	01/08/12	219190

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

Le praticien

Importante

Veuillez joindre

SOINS D

COEFFICIENT

Docteur Itham Chah

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIE



الدكتورة إلهام شاه

الطب العام

الفحص بالصدى

M' ARAB E-LA-C A M'

Ordonnance

Casablanca, Le 01.08.2023

Daxed:loc 5 

2. *cardioargininae*

1971
③ Mag 8

3) ~~play~~ 52.5
52.5 x 1.5 = 52.5
4) ~~speedboat~~ 151 823

4) Spectator
151 0823

Armenia 20^o a
Tigray 17.5^o a

41153, Rue Abdesslam EL Khatabi AV.2 Mars 1 Etage N° 2- Casablanca
Tél : 05 22 28 34 52 | الالتفاتة : 05 22 28 34 52

الهاتف : 34 49 / Tél : 05 22 28 34 52

زنقة عبد السلام الخطاطي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدارالبيضاء - المغرب
الهاتف: 05 22 26 51 92

٢١٩١٩٢